



ENTREPRISES BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS DE 11 SALARIÉS ET PLUS – OCTOBRE 2019

## ACTUALITE CPF : DATES LIMITES IMPORTANTES !

### CHANGEMENT DE FINANCEUR CPF EN 2020 : DATE LIMITE D'ENVOI EN 2019

Dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle, la Caisse des Dépôts et Consignations financera les CPF en lieu et place des OPCO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. En décembre, les actifs disposeront d'une application sur smartphone pour gérer leur compte, choisir une formation, s'inscrire, la payer et l'évaluer.

Par conséquent :

**A la suite d'une décision de l'Etat, les entreprises et les salariés doivent nous adresser leurs demandes de prise en charge CPF avant le 30/11/2019**, cachet de la poste faisant foi. Les demandes arrivées après le 1<sup>er</sup> décembre ne pourront donc plus être traitées par Constructys. Afin de fluidifier le traitement de vos dossiers, nous vous recommandons vivement de nous adresser vos demandes au plus vite, sans attendre la date limite.

Tout dossier de financement CPF reçu avant le 30 novembre 2019 par CONSTRUCTYS est pris en charge dans sa totalité, jusqu'à sa clôture.

Lorsqu'une demande de prise en charge CPF est transmise avant le 30/11/2019 pour une formation débutant en 2020 : seules les formations démarrant en janvier 2020 pourront être financées par Constructys. Elles ne bénéficieront pas d'un abondement de l'OPCO : seuls les euros disponibles sur le compte CPF pourront être mobilisés.

### PROLONGATION DES DROITS DIF DECLARES SUR LE COMPTE CPF

**Les salariés ont jusqu'au 31/12/2020 pour déclarer leurs heures DIF sur leur compte CPF.** A cette condition, ces droits resteront valables au-delà du 31/12/2020 sans limite dans le temps (ordonnance du 21 août 2019).

Les salariés qui n'auront pas déclaré leurs heures DIF sur leur compte CPF avant le 31/12/2020 perdront ces droits.

Copyright © 2019 Constructys Occitanie. Droits réservés

Vous recevez ce flash d'informations car vous êtes adhérent à Constructys Occitanie ou vous êtes abonné à notre liste de diffusion. Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par le service de communication de Constructys Occitanie afin de vous adresser des informations personnalisées dans le domaine de la formation professionnelle. Vos données ne sont jamais communiquées à des tiers et ne donnent lieu à aucune utilisation commerciale. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations vous concernant, ainsi que de la possibilité de vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez l'exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse suivante : [contact@constructys-occitanie.fr](mailto:contact@constructys-occitanie.fr). Si vous ne souhaitez plus recevoir le flash d'informations de Constructys Occitanie, vous pouvez vous désabonner sur simple demande.